

Alexis Corbière, élu Parti de Gauche à Paris : Emplois fictifs : "La Ville de Paris aurait dû rester partie civile"

Alexis Corbière est un des fondateurs du Parti de Gauche, créé par Jean-Luc Mélenchon en novembre 2008. Il explique, dans un entretien au Monde, pourquoi il ne votera pas, contrairement à la majorité PS, le "protocole" entre la Ville de Paris, l'UMP et Jacques Chirac, qui sera soumis par Bertrand Delanoë au conseil de Paris, lundi 27 septembre.

- Béatrice Jérôme : Vous et Danielle Simonnet, élue du 20e, membre du Parti de Gauche comme vous, ne voterez pas le protocole d'indemnisation des emplois fictifs de la ville de Paris, lundi 27 septembre. Pourquoi ?

- Alexis Corbière : Entre la Ville, qui renonce à être partie civile, et le procureur, Jean-Claude Marin, qui demande la relaxe, toutes les conditions sont réunies pour que ce procès, qui devait être historique, ne soit plus qu'une formalité. C'est la première fois qu'un ancien président de la République va passer en procès. Tout le monde observe en se posant une question : "la justice sera-t-elle la même pour lui ?".

- B.J. : En se retirant, la Ville donne l'impression qu'elle n'a pas voulu aller jusqu'au bout. Elle jette un trouble et entretient la suspicion sur ce qui va avoir lieu. Imaginez que M. Chirac ne soit pas ou peu condamné, on dira : "si la partie civile était restée, peut-être que le verdict aurait été différent".

- A.C. : Cet accord dans le contexte particulier ne fait que rajouter de la confusion, donner le sentiment que la justice n'est pas la même pour tous. Ce qui aurait été un réel facteur d'apaisement, c'est que la Ville reste partie civile et que la justice soit rendue normalement. Ce qui jette un trouble, génère de la tension, c'est que tout d'un coup c'est un procès particulier avec une partie civile qui n'est plus là.

- B.J. : M. Delanoë souligne qu' il obtient ainsi la meilleure indemnisation pour les Parisiens.

- A.J. : Bertrand Delanoë a pris sa décision en bon gestionnaire qu'il est. Il a vu que cet accord était financièrement le plus intéressant pour la ville. L'argent est une dimension mais ce n'est pas la seule. Il ne faut pas raisonner comme s'il s'agissait simplement de demander à Jacques Chirac de rembourser un préjudice matériel à la Ville. Ce procès ne concerne pas que la vie des Parisiens. C'est un moment de l'histoire de France. M. Chirac n'a pas été seulement maire de Paris. Il a été président de la République. Cette affaire a une dimension nationale.

- B.J. : Est-ce une maladresse politique de la part du maire de Paris ?

- A.J. : Sa décision dénote une insuffisante prise en compte de la dimension politique du procès. Je n'oublie pas que Bertrand Delanoë est celui qui a assaini la vie politique à Paris. Il n'y a qu'une seule "affaire" à Paris, c'est celle de monsieur Chirac. Il ne faudrait pas que l'UMP nous entraîne sur le terrain qui consisterait à laisser entendre qu'il y aurait une certaine symétrie entre la droite et la gauche à Paris. Je pense que ce "protocole" peut contribuer à une certaine confusion politique.

- B.J. : Bertrand Delanoë dit ne pas vouloir confondre "justice et vengeance"...

- A.C. : Je ne cherche pas à m'acharner mais il faut que ce procès ait lieu et que ce ne soit pas un acte administratif. Dans le contexte actuel, qui plus est, je suis pour une opposition frontale avec la droite. Si l'UMP propose un tel protocole d'accord, c'est bien qu'il y trouve intérêt. Il y a un aspect piquant à lire que ce protocole est signé avec Dominique Dord, le récent successeur d'Eric Woerth au poste de trésorier de l'UMP. Moi, je ne suis pas d'accord pour passer un accord avec ces gens-là ! Je ne ferai pas de cadeau à la droite.

B.J. : M. Delanoë estime qu'on doit faire preuve d' "élégance" en politique et dit sa "tristesse" à l'idée que M. Chirac fasse face à "une épreuve qui doit être douloureuse" à son âge.

A.C. : C'est tout à son honneur. Si l'on suit le raisonnement du maire, cela signifie qu'en raison de son âge, la justice ne devrait plus s'intéresser à lui. Faut-il rappeler que si M. Chirac est jugé à 78 ans, c'est parce qu'il a bénéficié d'une immunité présidentielle ? Personne ne pourra sérieusement soutenir que la

justice s'est acharnée contre M. Chirac. Restons sérieux ! C'est la première fois qu'il va être amené à comparaître.

Faisons simple, faisons basique, faisons clair ! La procédure a été engagée par l'action d'un contribuable parisien au départ, la Ville a pris le relais pour que la justice aille à son terme, donc nous voulons qu'elle reste partie civile. Ce procès doit être clair, pédagogique, compréhensible par tous les citoyens. Pour que la justice passe, il faut que les citoyens la voient passer. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce protocole.

Propos recueillis par Béatrice Jérôme, Le Monde